



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 5 mars 2012 à 20 h.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MME LA CONSEILLÈRE : Kelly Anctil

MM LES CONSEILLERS : Lauréat Jean  
Pierre Saillant  
Joël Ross  
Marco Dionne

**ÉTAIT ABSENT :**

MM LES CONSEILLERS : Jocelyn Vermeulen

MME ODILE SOUCY, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. Ouverture de la séance**

Le quorum étant respecté, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

M. le Maire fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**Il est proposé par** Madame la conseillère Kelly Anctil

**043-2012**

**et résolu à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012**

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

**044-2012**

**et résolu à l'unanimité** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 soumis aux membres du Conseil dans les délais requis pour l'exemption de lecture, soit adopté tel que lu.

### Dépenses et engagements de crédits

#### 4. **Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer.**

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

045-2012

**et résolu à l'unanimité que** le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2012, totalisant une somme de 212,174.28 \$, tel qu'il appert de la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs, dû au 29 février 2012 pour un total de 32,818.04 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexés au présent procès-verbal.

#### 5. **Autoriser le paiement du 7<sup>e</sup> versement du décompte progressif à la compagnie Allen Entrepreneur général inc. pour le contrat de la mise aux normes des installations d'eau potable.**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat à la Compagnie Allen Entrepreneur général inc. le 8 mars 2011 (rés. 035-2011) pour les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt numéro 226-2011-1 décrétant les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes, comportant une dépense de 1 864 968 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

046-2012

**Et résolu à l'unanimité que** le conseil autorise le paiement du décompte progressif no 7 au montant de 125 156.84 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Allen Entrepreneur général inc. pour le contrat de mise aux normes des installations d'eau potable.

#### 6. **Autoriser la directive de changement no 6, dans le projet de Mise aux normes des installations d'eau potable et la signature des documents ci-référant**

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées dans le contrat initial de Mise aux normes des installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT le raccordement du conducteur au niveau du réservoir existant, l'installation d'un système d'entre-barrage mécanique dans le panneau de contrôle PCP ainsi

que relier électroniquement les vannes solénoïdes existantes des turbidimètres des filtres existants au panneau de contrôle.

CONSIDÉRANT la modification de la tuyauterie du panneau de dosage de soude caustique;

CONSIDÉRANT la préparation de la surface pour l'application du revêtement de plancher époxydique;

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Joël Ross

**047-2012**

**et résolu à l'unanimité** d'autoriser la directive de changement no 6 au montant de 4 595.02 \$ taxes incluses, au contrat de Mise aux normes des installations d'eau potable de la Compagnie Allen Entrepreneur général inc.;

**et** d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents ci-référant.

### **Contrats, subventions, adjudications**

#### **7. Demande de subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

ATTENDU QUE la municipalité à 80 km à entretenir et malgré les investissements fait chaque année, elle n'arrive plus à maintenir une qualité de route acceptable;

ATTENDU QUE la municipalité doit revoir continuellement ses priorités de pavage ou de repavage de ses routes;

ATTENDU QU' il est urgent d'installer des égouts pluviaux sur la rue Langlais;

ATTENDU QUE il est urgent de refaire le pavé de deux (2) ponts, acier et bois avec pavage de chaque côté des ponts, mécaniquement, sur la Route 287.

Pour ces motifs,

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**048-2012**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal adresse une demande au Député M. André Simard pour un montant d'aide de 40 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour réaliser ces deux projets.

#### **8. Demande de subvention au Fonds de développement pour les municipalités du Kamouraska (FDMK) – Volet Supra local**

ATTENDU QUE pour l'année 2012, la municipalité de Mont-Carmel entend faire l'acquisition d'un aspirateur et repeindre la piscine municipale;

ATTENDU QUE la piscine municipale de Mont-Carmel fait

partie des équipements Supra locaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Carmel s'apprête à verser une somme de 2 500 \$ pour l'entretien de la piscine;

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Marco Dionne

**049-2012**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil de la municipalité de Mont-Carmel accepte de contribuer financièrement à l'entretien de la piscine et ses équipements cités dans le préambule et autorise le décaissement d'un montant de 2 500 \$ afin de préserver l'unique piscine extérieure du Kamouraska, au plaisir de tous les utilisateurs régionaux.

Et que la municipalité complète la demande de subvention au Fonds de développement pour les municipalités du Kamouraska (FDMK).

Madame Odile Soucy, directrice générale soit autorisé à signer tous les documents afférant.

**9. Demande de subvention au Fonds de développement pour les municipalités du Kamouraska (FDMK) – Volet Activités**

ATTENDU QUE pour l'année 2012, la municipalité de Mont-Carmel entend soutenir l'activité des « Mercredi du Parc » sur son territoire du 4 au 25 juillet 2012;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à verser une somme de 2 000 \$ pour l'activité susmentionnée;

**Il est proposé par :** Madame la conseillère Kelly Ancil

**050-2012**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil de la municipalité de Mont-Carmel accepte de contribuer financièrement à l'activité citée dans le préambule et autorise le décaissement d'un montant de 2 000 \$ aux fins de son organisation.

Et que la municipalité complète la demande de subvention au Fonds de développement pour les municipalités du Kamouraska (FDMK).

Madame Odile Soucy, directrice générale soit autorisé à signer tous les documents afférant.

**10. Adoption des travaux exécutés dans le cadre de la subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 206 202,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les

municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN auditeur indépendant, soit la firme Mallette présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Pour ces motifs,

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Marco Dionne

**051-2012**

**et résolu à l'unanimité que** la municipalité de Mont-Carmel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **Avis de motion**

##### **11. Avis de motion afin d'amender l'article 26 du règlement 163-2001 relatif aux Nuisances.**

**Avis de Motion**

Monsieur le conseiller Lauréat Jean donne Avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 163-2001 sur les nuisances sera modifié afin d'amender l'article 26.

#### **Adoption de règlements**

##### **12. Adoption du règlement numéro 237-2012 – visant à régir l'utilisation de l'eau potable et qui abroge le Règlement 172-2002.**

**CONSIDÉRANT** l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau présentée en 2002 et la Loi sur le développement durable;

**CONSIDÉRANT** la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable adoptée en mars 2011 par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire impose aux municipalités de se doter d'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2012;

**CONSIDÉRANT** que le présent règlement vise à réduire de 20% la production moyenne d'eau potable par personne pour l'ensemble du Québec d'ici 2017;

**CONSIDÉRANT QU'** avis de motion a été donné par Monsieur le conseiller Joël Ross le 6 février dernier;

**Il est proposé par** Madame la conseillère Kelly Anctil

**052-2012**

**Et résolu à l'unanimité** d'adopter le règlement numéro 237-2012 relatif l'utilisation de l'eau potable qui abroge le règlement 172-2002.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**13. Adoption de la proposition du schéma d'aménagement du périmètre urbain déposé par la MRC de Kamouraska.**

CONSIDÉRANT la planification de la gestion de l'urbanisation dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT la délimitation du périmètre urbain en fonction des besoins en espace et en tenant compte des particularités territoriales de chaque municipalité tout en consolidant les acquis et en favorisant le développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE tout élément du schéma d'aménagement et de développement doit être conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre urbain de Mont-Carmel comprend largement d'espace pour répondre au développement anticipé au cours des 15 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des résidences ont été construites à l'extérieur du périmètre urbain, notamment dans le secteur de villégiature du lac de l'Est;

**il est proposé par** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**053-2012**

**et résolu à l'unanimité** que le conseil municipal adopte la proposition de la MRC de Kamouraska en date du 20 février 2012 au schéma d'aménagement et de développement et qu'aucune modification ne soit apportée au périmètre urbain de Mont-Carmel.

**Rapport de comités**

**14. Nomination d'un élu représentant de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas St-Laurent (CRSBP)**

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Marco Dionne

**054-2012**

**et résolu à l'unanimité** que le conseil municipal nomme Madame Kelly Anctil représentante de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du

Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

**15. Demande de subvention au Ministère de la Famille et des Aînés pour la mise à jour de la politique familiale et procéder à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Carmel veut faire une mise à jour de sa politique familiale (PFM) et entreprendre la démarche de municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT QU' en mettant à jour sa Politique familiale (PFM) et en mettant en place des plans d'action en faveur des familles et des aînés, la municipalité de Mont-Carmel veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Mont-Carmel attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

**il est proposé par** Monsieur le conseiller Joël Ross

**055-2012**

**et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil municipal autorise Odile Soucy, directrice générale, à présenter une demande de subvention pour et au nom de la municipalité de Mont-Carmel auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la mise à jour de sa Politique familiale (PFM) au montant de 5 250 \$ et la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour un montant de 10 500 \$;

QUE le conseil municipal s'engage à payer une partie des dépenses de la PFM soit 2 250 \$ et de la MADA soit 4 500 \$;

QUE le conseil municipal autorise Odile Soucy, directrice générale, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité, pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé;

QUE le conseil municipal a créé un poste des questions familiales et du dossier aîné au sein du conseil pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité;

QUE le conseil municipal désigne Monsieur Pierre Saillant comme conseiller au poste de responsable des questions familiales et du dossier aîné.

**16. Adhésion au Pacte social en persévérance scolaire au Kamouraska 2012-2015 initié par COSMOSS.**

CONSIDÉRANT QUE Le Pacte social en persévérance scolaire est une entente du regroupement COSMOSS Kamouraska qui engage plusieurs partenaires du Kamouraska dans un effort collectif pour assurer la persévérance et la réussite

scolaire de nos jeunes pour les 3 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires signataires de ce Pacte s'engagent à arrimer leurs efforts à ceux des partenaires du Pacte pour atteindre collectivement les 6 cibles de la persévérance scolaire au Kamouraska mais également à consolider et réaliser des actions concrètes pour remplir leurs rôles concernant la persévérance scolaire des jeunes de notre milieu.

**il est proposé par** Madame la conseillère Kelly Anctil

**056-2012**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal s'engage à développer et consolider les infrastructures, services et activités éducatives, sportives, culturelles et de loisirs pour les jeunes dans la municipalité;  
Et de valoriser et entretenir les liens, écoles-parents-communauté.

**17. Dépôt des rapports d'activités et financiers annuels des comités de la municipalité dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole**

CONSIDÉRANT le dépôt des rapports d'activités et financiers des comités d'environnement et de développement;

CONSIDÉRANT l'implication de ces comités à améliorer la qualité de vie des citoyens par leurs activités prévues en 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil réserve des montants pour la réalisation d'activités dans la communauté par son programme de soutien à l'action bénévole.

**Il est proposé par** Madame la conseillère Kelly Anctil

**057-2012**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal approuve les rapports d'activités et financiers du comité environnement et du comité de développement.

Et d'autoriser le décaissement des sommes prévues au budget 2012 lorsque nécessaire.

**18. Adoption du rapport annuel et financier de la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel et le dépôt du rapport financier vérifié par Mallette, auditeur indépendant.

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**058-2012**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal adopte le rapport d'activité et le rapport financier tel que déposé, les membres du conseil ayant reçu le document dans les délais requis pour l'exemption de la lecture. Que les documents soient



retournés au Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire tel que prévu au protocole d'entente du Laboratoire rural.

**19. Nomination des administrateurs de la Corporation de développement de la forêt communale.**

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel est l'organisme qui est mandaté par la municipalité pour réaliser les objectifs du Laboratoire rural;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu aux règlements généraux que le conseil municipal nomme les administrateurs tous les ans par résolution;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs ont pris connaissance et adhère au code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

**059-2012**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal nomme Messieurs Denis Lévesque, Pierre Saillant, Yves Gagnon, Yvon St-Onge, Mario Dionne et Marco Dumais à titre d'administrateur de la CDFC. Que Mme Odile Soucy agisse à titre de directrice générale.

**Divers**

**20. Appui à l'unité Domrémy de St-Pascal**

ATTENDU QUE l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas St-Laurent (ASSSBSL) a pris la décision de retirer la reconnaissance financière des Unités Domrémy du Bas St-Laurent;

ATTENDU QUE l'ASSSBSL n'a remis que la moitié de la subvention en 2010-2011 et que l'unité Domrémy de St-Pascal se retrouve dans une situation financière précaire au point d'envisager la cessation de ses services et par le fait même, la fermeture de ses locaux;

ATTENDU QUE l'Unité Domrémy est présente dans notre milieu depuis plus de 40 ans afin d'aider et de soutenir les personnes atteintes de dépendances ainsi qu'à leurs proches;

**il est proposé par** Monsieur le conseiller Joël Ross

**060-2012**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal demande à l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas St-Laurent de revoir leur décision face au financement de cet organisme communautaire bien implanté dans la région.

## 21. Demande d'appui financier

- Société d'agriculture du comté de Kamouraska
- Projektion 16-35
- École Notre-Dame

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

061-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **Société d'agriculture du comté de Kamouraska :**  
70 \$ pour une publicité de ¼ de page qui paraîtra dans le bottin de l'expo
- **Projektion 16-35. :**  
50 \$ pour le Mérite Jeunesse 2012 afin d'honorer de jeunes kamouraskois afin de souligner les efforts déployés par des jeunes de 16 à 35 ans.
- **École Notre-Dame:**  
500 \$ afin d'aider au financement pour les activités sportives, récréatives et culturelles de nos jeunes du primaire qui fréquentent l'école Notre-Dame.

## 22. Mandat sur l'immatriculation des véhicules

ATTENDU QUE la municipalité doit changer l'utilisation du camion d'urgence portant l'immatriculation suivante : L71870-0;

ATTENDU QUE le camion doit être remisé;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

062-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Pierre Roussel, inspecteur municipal à effectuer toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers de la Municipalité de Mont-Carmel.

## 23. Démission d'un conseiller

Madame Odile Soucy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité fait le dépôt de la démission du conseiller au siège numéro 3, Monsieur Jocelyn Vermeulen.

## 24. Correspondance

- La directrice générale fait le dépôt du rapport annonçant la ristourne annuelle de Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 2 067 \$
- Suite au dépôt de la lettre de démission de Monsieur Jocelyn Vermeulen à titre de conseiller municipal au siège no 3, Monsieur le maire remercie publiquement Monsieur Vermeulen pour son implication et son dévouement auprès de la communauté.

**25. Autres sujets :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**26. Période de questions**

- Réflexion sur l'avenir de Mont-Carmel par Madame Kathleen St-Jean.

**27. Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT QUE tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par :** Madame la conseillère Kelly Ancil

**063-2012**

**Et résolu à l'unanimité** que la séance soit close à 21 h

\_\_\_\_\_  
M. Denis Lévesque  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Odile Soucy  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.